



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 08/04/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 avril 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. MARSAN), LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), M. DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS, MM. DUCASSE, BRUEY, Mme DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET (a procuration pour Mme CHAPUIS), DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme ULMANN), MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA, Mme DAUGREILH (a procuration pour Mme DARGELOSSE).

Etaient excusés : M. MARSAN (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme DEGOS), ULMANN (a donné procuration à Mme GARRIDO), CHAPUIS (a donné procuration à M. GAILLARDET), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme DAUGREILH).

Un scrutin a eu lieu, Mme DAUGREILH Valérie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B
Délibération n°7**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Budget principal - Participation employeur

Comme vous le savez la commune s'est engagée dans le cadre de l'action sociale, dans le dispositif de labellisation pour les agents municipaux de la Ville de TARTAS.

A ce titre, la commune participe à ce jour :

- à hauteur de 20 € par mois par agent pour la protection prévoyance, (maintien de salaire)
- à hauteur de 17 € par mois par agent pour la protection santé

Aussi, il est proposé à notre assemblée de participer à hauteur de 100 %, pour la cotisation mensuelle prévoyance labellisée, de chaque agent à compter du 1^{er} juillet 2015.

Le bureau des adjoints en date du 31 mars 2015 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré

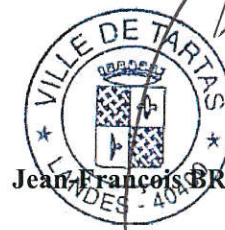
Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et participe à hauteur de 100 %, pour la cotisation mensuelle prévoyance labellisée, de chaque agent à compter du 1^{er} juillet 2015.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES